

Ces directives ont été validées de manière unanime par la Volley Belgium Referee School (VBRS, 1er pilier - règles de jeu) – partie Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) – et sont d'application depuis le 3 janvier 2018 dans toutes les compétitions nationales belges. Nous attendons de la part des tous les arbitres actifs au niveau national que ces directives soient appliquées.

Ces directives ne sont en aucun cas exhaustives, mais constituent un premier pas vers la description de situations dans lesquelles différentes interprétations et visions sont possibles aujourd'hui.

Ces directives seront régulièrement complétées, ajustées et évaluées. Les grandes tendances internationales seront utilisées comme base de réflexion. La version la plus récente est disponible en permanence sur le [site de la FRBVB](#)

Nous vous souhaitons à tous une agréable lecture et attendons vivement une prise de conscience et une implémentation rapides de ces nouvelles directives.

Vous trouverez ici l'[Edition 2018 \(Version 1.1 – janvier 2018\)](#)